# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

## PROCÈS VERBAL N°8

**Réunion en visio du 21 mars 2024**

**A : 19H00**

**Présidence : Mme Sadia SALEM**

**Secrétaire: M Philippe GRISEL**

**Membres participants : Mmes Lucilia SCHULTZ , Brigitte ELIOT, Christine DELRIEU, Laetitia VIGREUX.**

**Membres excusés : Mmes Cloë LECARPENTIER, Marine BREANT.**

****

**RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

****

**RAPPEL AUX CLUBS**

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante? absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

****

**HOMOLOGATION**

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

****

**RECTIFICATION DES NUMÉROS DE PROCÈS VERBAUX**

Un incident technique n'a pas permis la numérotation correcte des PV:

PV N° 1 =PV du 22 aout 2023

PV N°2 = PV du 19 octobre 2023

PV N°3 = PV du 5 décembre 2023

PV N°4= PV du 14 décembre 2023

PV N°5 = PV du 26 janvier 2024

PV N° 6 = PV du 13 février 2024

PV N° 7 = PV du 7 mars 2024

PV N° 8 = PV du 21 mars 2024

**RECTIFICATIF :**

**Senior F à 8 poule D1:**

La commission prend note du mail du club AL DEVILLE MAROMME en date du 6 Mars 2024 l'informant du forfait général de son équipe Senior F à 8 dans le championnat ci-dessus nommé.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- enregistre le forfait général le 6 mars 2024.
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point.
- Inflige une amende de 300€ au club de l' AL DEVILLE MAROMME selon l'annexe financière du DFSM.

**REPORTS DE MATCHS**

**CHAMPIONNAT U14 FEMININ DÉPARTEMENTAL à 8**

Tous les matchs de la journée du 24 février 2024 (D1, D2A, D2B) sont reportés au samedi 27 avril 2024.

**CHAMPIONNAT U14 FEMININ DEPARTEMENTAL POULE D1**

Le match GRAND QUEVILLY FC / FC DIEPPE initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au mercredi 3 avril 2024 à 16H00.

Le match FC FEMININ ROUEN PE / CMS OISSEL initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au mercredi 3 avril 2024 à 16H00.

Le match STADE DE GRAND QUEVILLY/ US EPOUVILLE initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.

Le match CAUX FC / ESM GONFREVILLE initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.

Le match HAVRE CAUCRIAUVILLE /FC ST ETIENNE DU ROUVRAY initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.

**CHAMPIONNAT U14 FEMININ DÉPARTEMENTAL à 8 POULE D2A**

Le match OLYMPIA'CAUX FOOTBALL / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE initialement prévu le samedi 17 février 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.

Le match AS MADRILLET CHATEAU BLANC / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE initialement prévu le samedi 30

mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match FC LE TRAIT DUCLAIR / JS ST NICOLAS DE BETHUNE initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match SC OCTEVILLE / O PAVILLAIS initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match F BOUCLE DE SEINE / STADE SOTTEVILLE CC initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match US LILLEBONNAISE / AS FAUVILLAISE initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.

**U14 FEMININ DÉPARTEMENTAL à 8 POULE D2B**

Le match PLATEAU QUINCAMPOIX / FUSC BOIS GUILLAUME initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au mercredi 3 avril 2024 à 16H00.
Le match MONT SAINT AIGNAN FC / MAISON QUARTIER GRIEU initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au mercredi 3 avril 2024 à 16H00.
Le match AS5V / PLATEAU QUINCAMPOIX initialement prévu le samedi 17 février 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match AL DEVILLE MAROMME / ST AUBIN AC initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match FC ST JULIEN / ROUEN AC initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.
Le match FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST / GRAND COURONNE FC initialement prévu le samedi 30 mars 2024 est reporté au samedi 6 avril 2024.

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ à 8**

Tous les matchs de la journée du 24 février 2024 (D1, D2A, D2B) sont reportés au samedi 27 avril 2024.
Sauf la rencontre O. PAVILLY / ESM GONFREVILLE (D1) qui sera jouée le mercredi 8 mai 2024 à 15H00

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ à 8 POULE D1**

Le match ESM GONFREVILLLE / SC FRILEUSE initialement prévu le samedi 17 février 2024 est reporté au mercredi 3 avril 2024 à 16h00

**CHAMPIONNAT U17 FEMININ à 8 POULE D2A**

Le match GCOB BIIHOREL / S SOTTEVILLE CC initialement prévu le samedi 17 février est reporté au mercredi 3 avril 2024 à 16H00.

**CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8**

Tous les matchs de la journée du 25 février 2024 (D1, D2A, D2B) sont reportés au dimanche 28 avril 2024

**CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 POULE D2B**

Le match AS FAUVILLE / ENT MOTTEVILLE  CROIXMARE initialement prévu le dimanche 18 février est reporté au dimanche 2 juin 2024 sur le terrain de l'AS FAUVILLE.

****

**U14 FEMININ DEPARTEMENTAL à 8 POULE D2B**

La commission prend note du mail du club CMS OISSEL en date du 21 Mars 2024 l'informant du forfait général de son équipe U14F 2  dans le championnat ci-dessus nommé.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- enregistre le forfait général le 21 mars 2024.
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point.
- Inflige une amende de 250€ au club dU CMS OISSEL

****

Contrôle du tour du FESTIVAL U13F PITCH du 13 janvier 2024 :

**PLATEAU N°1 à AS MADRILLET CHATEAU BLANC**
Qualifiés : FC DIEPPE , HAC
**PLATEAU N°2 à GRAND QUEVILLY FC**
Qualifiés : GQFC , FUSCB
**PLATEAU N°3 à ROUEN SAPIN FC**
Qualifiés : CMS OISSEL, ROUEN SAPIN FC
Forfait déclaré ES Mont Gaillard par mail le 8 février 2024
**PLATEAU N°4 à QRM**
Qualifiés : QRM
**PLATEAU N°5 à STADE DE GRAND QUEVILLY**
Qualifiés : MT ST AIGNAN FC

****

**La Présidente de la Commission,**

**Le Secrétaire de la commission,**